

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de l'Oise

COMMUNE D Fouilloy

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale ICPE
~~Opérations soumises à la procédure
d'autorisation « eau »~~

relatif à : la demande d'autorisation environnementale
déposée par la Société SAS PNAC EDIEN DE LA
FOSSE DESCROIX en vue d'exploiter ces par
éoliens de six aérogénérateurs et ces postes de
livraison sur le territoire des communes de
Romescamp, Gauvillers et Fouilloy.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

La demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et un poste de liaison sur le territoire des Communes de Romescamps, Garchelles et Fauville-SAS Parc éolien de La Fosse Descroix.

En exécution de l'arrêté du 22 juillet 2021

Madame la Préfète de l'Oise Corinne Orzechowski
de Monsieur le préfet de

je, soussigné(e), Mme CARON Muriel, Maire

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 19 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

du 01/09/2021 au 30/09/2021
les 10 septembre 2021 de 18h00 à 19h00 et de / à /

de / à / et de / à /
de / à / et de / à /
de / à / et de / à /

les observations du public.

A Fouilloy

le 10 septembre 2021

signature

Cécy



Première journée :

le _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

1 – Observations de M⁽¹⁾

Ouverture de permanence le vendredi 10 septembre 2021 à 16h00
de la commission enquêteuse

① Visite de Monsieur Alain DELARCHE à 16h00
démarrant à Fouillay

M. Delarche souhaite faire un point sur l'état du contrat qui le lie au parvenu du projet en rapport avec l'indemnisation d'expropriation pour la réalisation de chemins nécessaires aux travaux & à l'exploitation du site.

Les derniers contrats datent de novembre 2013.

P/o signé.

② Visite de Madame Martine PATTÉUX à 16h55
démarrant à Fouillay.

Mme Pattéus développe plusieurs arguments environnementaux en faveur de l'édition et du projet. Elle transmettra ultérieurement un courrier dans ce sens.

P/o signé.

③ Visite de Stanislas BOULANGER Alain à 17h10
demainant à Fouillay

St. Boulanger prend diverses informations sur l'état du projet sans faire d'observations particulières.

Plo Signé.

④ Visite de Madame Stanis FOREST à 17h30
demainant à Fouillay.

Madame Forest développe plusieurs arguments relevant des situations vécues en rapport avec une implantation d'éoliennes proches de sa résidence.

Son avis est défavorable au projet.

Plo Signé.

⑤ Visite de Stanis Eric ROUSSELLE à 18h15
demainant à Fouillay.

St. Rousseau, 2^{ème} adjoint de la commune, développe un ensemble d'arguments défavorables au projet.

Il transmettra ultérieurement un courrier dans ce sens.

Plo. Signé.

Fin de permanence ce jour à 19h00
du commissaire enquêteur

Déb
Fouillay le 16/09/2021

76% des français disent avoir une bonne image de l'éolien, c'est davantage que les personnes vaccinées.

Nous seuls 61% estiment que son impact est minime sur le paysage.

Pourquoi le 1^{er} argument anti éolien est-il celui d'une nuisance visuelle sur l'environnement ?

D'abord, est-ce vraiment naturel ?

Pourquoi n'est-on pas consterné devant l'ensemble des grandes enseignes qui fleurissent au fil des villes mais aussi dans nos petits villages ?

Pourtant aucune ville ne s'éclaire devant cette importante pollution visuelle : des couleurs criardes, des publicités, des vitrines couvertes en bâches, qui de plus repérant les cathédrales de l'hyperconsommation, bref, tout le contraire du développement local et durable.

Avant les éoliennes, on posait des lignes électriques aériennes & elles n'ont pas dérangé, pourquoi ? parce que l'air dans comme dans tout le monde autorisait bien l'arrivée de ce fil électrique, alors qui importe si les pylônes n'étaient pas bien posés.

Comme l'a dit Marina FOREST, j'ai les éoliennes au bout de ma prairie, je ne les entends que très rarement & puis le soir, je prends plaisir à les voir tourner, j'en ai même que je trouve cela romantique !

Tel Dan Quichotte qui menait une véritable guerre avec les moulin à vent, (il n'en a jamais détruit !) je pense que les éoliennes ont semblable aux moulin à vent, leur rotation exerce une poésie, ou un à l'âme poétique bien sûr.

Et au delà préoccupé de l'avenir de nos petits enfants, bien évidemment on ne peut pas que jauraille à l'éolien, comme on dirait être favorable à l'exploitation de toutes les énergies renouvelables. A MOINS, & moins, de choisir de devenir consommateurs responsables & de tendre vers une consommation électrique proche du Zéro !

Nous qui a envie de réunir son avenirement à EDF?

Il existe bien d'avoir un peu de logique.

Quand à ces quelques îles qui persistent qu'elles vont faire fuir les touristes, alors là, laissez moi dire (sans rire) autre chose n'est pas une région touristique, c'est une partie des éoliennes n'y sont absolument pour rien.

D'ailleurs les environs de Gisors n'ont pas d'éoliennes, c'est une vraie touriste si l'est protégé comme il se doit.

En conclusion, être pour le développement des énergies renouvelables, donc y compris l'éolien, c'est exactement comme être favorable à la modernisation, c'est une question de citoyenneté et je citerai même plus: DE SALUT PUBLIC ..

Dernier point, notre Santé nous manque de ressources, et nous avons la chance d'avoir ces vent, alors profitons-en
ET BON VENT A L'EOLIEN EN PICARDIE VERTE

Patrick FIZET 4, rue du Port. Neuf
Député suppléant 60220 Fouilloy

En tant qu'élu, j'émet un avis défavorable à la construction du Parc Eolien de la Fosse Descroix, pour les motifs suivants : ce projet est une aberration écologique : selon l'autorité environnementale, le projet s'implante dans un secteur présentant des enjeux forts en terme de biodiversité :

⊕ Avifaune

⊕ de plus concernant les chiroptères, 15 espèces de chauve-souris ont été identifiées au sein des aires d'étude. Sur ces 15 espèces, 10 sont sensibles à l'éolien

Au vu de la garde au sol basse des éoliennes, les risques de collision sont importants ; d'autant plus que certaines éoliennes sont prévues à des distances rapprochées voire non réglementaires des haies (16 mètres), de bosquets (moins de 107 et 203 mètres) de friches partiellement boisées (60 mètres).

Enfin, l'autorité environnementale note que, malgré l'impact fait sur les chauve-souris, l'évitement n'a pas été recherché. Concernant la commune de Fouillay, elle est "écologiquement lésée" : en effet, pour faire passer les engins, 75 mètres de haies seront détruits. La compensation se fera par la plantation d'une haie sur Romexamps. C'est injuste pour notre commune.

Le projet WKN est une aberration pour

le patrimoine : Fouillay et ses alentours sont "bien équipés" en matière d'éolienne. L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise a d'ailleurs émis un avis défavorable : le paysage où WKN prévoit d'installer ses machines est identifié dans l'Atlas des paysages de l'Oise et constitue une zone à préserver qui participe à la valorisation visuelle et porte des caractéristiques paysagères à conserver ; il constitue d'ailleurs pour notre commune le dernier paysage proche vierge de toute éolienne.

Il convient de préciser que les enjeux et termes de paysage et de patrimoine sur ce site sont à forte sensibilité et rendent ce secteur peu propice à l'éolian (rapport environnemental).

De plus, l'implantation des machines de WKN aura pour conséquence l'encerclement effectif de notre village, alors que l'encerclement d'une commune par les éoliennes est interdit (décision du Tribunal Administratif d'Amiens du 30 Novembre 2020)

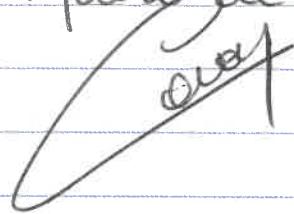
Enfin, je regrette qu'en tant que Conseillère Municipale à l'époque, n'avoir eu connaissance des documents que le jour du vote, donc d'avoir voté sans recul préalable.

Je regrette également que l'utilisation du chemin par WKN ait fait l'objet de

Trois refus du Conseil Municipal avant d'être validé. En effet, l'ancien maire prévoyait de faire passer les convois dans une prairie familiale dans un premier temps, il ne pourrait donc pas voter (conflit d'intérêt). Il manquait une voix. Du coup, les projets ont été rejetés, c'est finalement le terrain de Monsieur Delarche qui sera utilisé. Le projet est passé grâce à la voix prépondérante du Maire.

Je conclurai mes propos par le discours de notre Président le 27 juillet dernier qui, pour l'éolien, défend le pragmatisme au cas par cas pour « éviter d'abîmer nos paysages : c'est une part de notre patrimoine, de notre richesse profonde, de notre identité ».

Mme CARON Muriel
Maire de Fouillay



Fouilloy, le 30 septembre 2021.

En tant qui elle je m'ai pas grand chose à ajouter sur ce qu'a déjà écrit M^e de Mair de Fouilloy. Je suis 100% d'accord avec elle.

Je rajouterais cependant : - que l'éolienne E6 se situe dans un endroit où la sensibilité est forte pour les remontées de nappe, que suite à l'artificialisation des sols due aux éoliennes un risque d'inondation de la route est peut-être possible entre Fouilloy et Romescamps.

- que le volume 4c relatif à l'impact paysager ne fait pas apparaître, sauf enroue de ma part, de photo de Romescamps éloigné à la sortie du Hameau de Saint-Clair. Pourtant paysage emblématique de la Picardie Verte. Les photos prise par WKN n'ayant pour objectif que de montrer un impact limité de leur projet sur le paysage. De même, l'impact paysager ne précise pas qui il sera ~~qui~~ dû à ce projet, quasiment impossible de prendre une photo éloigné de Fouilloy sans éolienne.

Mr Eric Rauschel
2em Adjoint.

Le 30 septembre 2021 à 15 heures 30,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M Jean CAROIS gaire

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 01/09/2021

au 30/09/2021

de _____ heures _____ à _____ heures

et de _____ heures _____ à _____ heures



Les observations ont été consignées au registre par _____ personnes (pages n°s _____ à _____).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. – Lettre en date du _____ de M. _____

2. – Lettre en date du _____ de M. _____

3. – Lettre en date du _____ de M. _____

4. – Lettre en date du _____ de M. _____

5. – Lettre en date du _____ de M. _____

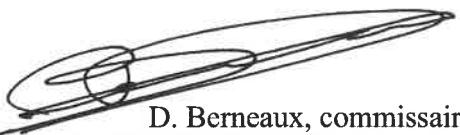
signature

Le présent registre ainsi que les 00 pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le jeudi 04 novembre 2021

à la Préfecture de l'Oise, D.D.T, bureau de l'environnement - autorité organisatrice

Voir mentions de clôture en page 17.


D. Berneaux, commissaire enquêteur

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre